

N° Agrément Jeunesse et Sports :
4146 du 03/06/1949
Club : 11001

Convention de prestation de service

Entre l'organisme de prestation :

Ecole de voile de la Société Nautique de Narbonne
12, rue des Nautiquards
11100 NARBONNE

La commune du lieu de prestation :

Mairie de BAGES
Place juin 1907
11100 BAGES

Objet :

La présente convention a pour objet de définir les conditions dans lesquelles se déroulera la prestation.

Descriptif :

Organisation de la voile scolaire sur la commune de BAGES, pour permettre la découverte de cette activité à l'école de PRAT-DE-CEST, classe de CM1 et CM2.
Cette prestation donnera lieu à un prix.

Déroulement de la prestation :

Les séances de voile se dérouleront au départ du port de BAGES. La séance de voile sera adaptée en fonction des conditions météorologiques. Le nombre d'embarcations sur l'eau ne pourra pas excéder 6 bateaux, pour respecter le taux d'encadrement. Le moniteur de l'école de voile gèrera la partie sur l'eau et l'enseignant.e gèrera les enfants à terre.
La séance se fera en respectant des changements d'équipages pour que chaque enfant accède à l'apprentissage de la voile.

Engagement de l'école de voile :

L'école de voile s'engage à fournir le matériel de navigation, le bateau de sécurité, les gilets de sauvetage ainsi que le moniteur.

Le matériel sera de :

- 6 bateaux
- 6 gouvernails et dérives
- 6 gréements adaptés en fonction des conditions de navigation.
-

Engagement de la Mairie de BAGES :

Assurera une aire de stockage pour 6 bateaux de type Optimist.

Effectuer le règlement de l'ensemble des prestations à la réception du vendredi 18 octobre 2024.

Envoyé en préfecture le 27/08/2024
Reçu en préfecture le 27/08/2024
Publié le 27/08/2024
ID : 011-211100243-20240827-DEC2024003-AR

Durée :

La prestation s'entend pour une durée de 6 séances.

Les dates sont les :

- Vendredi 13 septembre
- Vendredi 20 septembre
- Vendredi 27septembtre
- Vendredi 4 octobre
- Vendredi 11 octobre
- Vendredi 18 octobre

Horaire :

Début de la séance à 9h00 et fin de la séance à 11h00.

Disposition particulière :

En cas d'intempéries (pluie, orage, vent violent) l'école de voile et l'enseignant.e prendront une décision commune, pour annuler la séance, le jeudi matin précédent la séance.

Tarif des prestations :

Seront facturées, les séances réalisées.

Le tarif pour une séance : 260 € (TVA non applicable)

Pour l'ensemble des séances : 1560 € (TVA non applicable)

Le règlement se fera au terme de la réalisation des séances, soit à partir du vendredi 18 octobre 2024.

Fait à NARBONNE

Pour l'école de voile
de la Société Nautique de Narbonne
Le :

Pour la Mairie de BAGES
Le :

Jean-Louis RIO
Nauri



SOCIÉTÉ NAUTIQUE DE NARBONNE

12, rue des Nauticards LA NAUTIQUE 11100 NARBONNE Site : <https://lanautique-narbonne.com>
Tél : 04 68 651 753 École Française de Voile E- mail : lanautique.narbonne@gmail.com